



Newsletter n°2- Février 2023

ChatGPT et RGPD : la protection des données personnelles

ChatGPT est un outil qui suscite énormément d'attention et de curiosité. Ce chatbot est sorti le 30 novembre 2022. Il a été développé par l'entreprise américaine OpenAI, fondée par Elon Musk et Sam Altman.

C'est un agent conversationnel qui a été établi à partir de l'intelligence artificielle. L'IA du ChatGPT se fonde sur la technique du deep learning.

Il est possible d'utiliser ChatGPT pour une multitude de tâches telles que :

- la rédaction d'articles;
- le développement de code informatique;
- la résolution de problèmes mathématiques.

L'enregistrement des conversations par le chatbot peut poser des problèmes juridiques notamment sur la protection des données personnelles.

Il est intéressant de se demander si le ChatGPT est conforme au RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Les articles DC Avocat du mois

- Apple sanctionné d'une amende de 8 000 000 d'euros par la Cnil
- Meta sanctionné d'une amende de 390 millions d'euros pour non-respect du RGPD

Les chiffres clés du mois

3,5 millions d'euros : c'est l'amende prononcée par l'ARCOM le 9 février 2023 à l'encontre de la chaîne C8 détenant l'émission « Touche pas à mon poste »

101 millions d'euros : c'est le montant total des amendes prononcées par la CNIL pour 21 sanctions prononcées en 2022

Actualités

La campagne « Je ne suis pas une data » de l'UFC-Que choisir a pour but d'informer par le biais d'un site internet les internautes sur leurs droits relatifs aux données personnelles comme le droit d'accéder aux données collectées par les plateformes et le droit de demander l'effacement des données personnelles

Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

En vertu du RGPD, des mentions d'information doivent être présentes afin d'informer les utilisateurs des plateformes.

Dans ces mentions d'informations et concernant le traitement des données personnelles, il convient de préciser :

- la finalité du traitement
- le fondement juridique
- les catégories de personnes ayant accès aux données
- la durée de conservation
- les modalités d'exercice des droits des utilisateurs
- l'existence d'un transfert hors UE

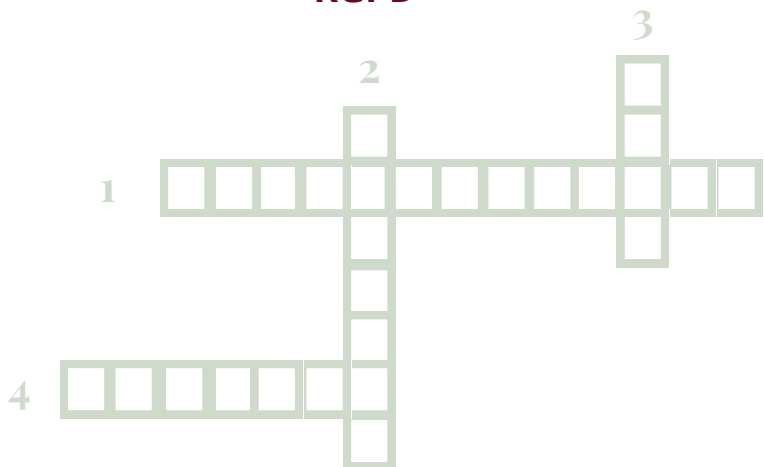


Le saviez-vous ?

Depuis l'entrée en application du RGPD, le pouvoir de sanction de la Cnil a été renforcé, ainsi une amende pourra s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise, sachant que le montant le plus élevé sera retenu.

Jusqu'en 2016, le plafond de sanction de la Cnil était de 150 000 euros.

Les mots croisés du RGPD



1. Droit de modifier des informations inexactes
2. Principe relatif au traitement de données
3. Autorité administrative indépendante
4. Texte sur l'examen et l'évaluation du RGPD

Retrouvez le cabinet

Le **14 mars 2023** à 9h30, retrouvez le cabinet DC Avocat pour la formation "Usages digitaux et avocats", à destination des avocats du barreau de Paris

Réponses aux mots croisés de la Newsletter de janvier 2023 :

1. DPO
2. Portabilité
3. Finalité
4. Transfert

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com



DC Avocat